



Enquête publique sur le périmètre de la ZPNAF du Plateau de Saclay

Position de l'association « les Amis du Grand Parc de Versailles » (AGPV)

Président : Alain Guillaume

Vice-Président : Jacques de Givry

L'AGPV, association agréée en 2005 au titre de l'environnement pour les Yvelines, a une action ciblée sur la sauvegarde du patrimoine bâti et des espaces naturels du territoire du Grand parc de chasse de l'Ancien Régime et des communes qui l'entourent. Sa position est en totale cohérence avec les avis exprimés par l'ensemble des Unions (dont notamment l'UASPS) et Associations (dont notamment l'ADER et l'ACRO) du collectif COLOS, dont elle est cofondatrice et porte-parole au sein du Comité consultatif de l'EPPS. Elle est aussi membre du CA de l'association Terre & Cité.

L'enquête porte sur le périmètre de la Zone de Protection Agricole, Naturelle et Forestière située sur les 15 communes désignées par la loi sur le Plateau de Saclay. Le projet proposé respecte en principe la loi avec 2316 ha « sanctuarisés »; mais avec seulement 0,7 % de marge! Cette marge est insuffisante, car il y aura bien, par dérogation, quelques emprises d'intérêt public (et de bon sens!) qui seront nécessaires dans le futur. D'où les propositions que nous exprimons concernant en particulier les terres de l'INRA à La Minière (Guyancourt), qui à elles seules remonteraient cette marge initiale à un niveau plus raisonnable (environ 2%, soit 2345 ha minimum).

Les solutions retenues pour les circulations sur le plateau vont impacter la qualité de la protection; bien que l'enquête ne porte pas sur ce sujet, on se doit de réaffirmer que la frange sud du plateau, notamment, dans les Yvelines, au niveau de Châteaufort, est menacée par un ensemble très « urbanisant » à terme comprenant une route à 2 x 2 voies, un TCSP, un métro sur pylônes (et une piste cyclable contre ces voisins bruyants et polluants, alors qu'il serait logique de l'aménager le long de la rigole de Châteaufort, un peu à l'écart!). D'où l'opposition de l'AGPV à la réalisation de cet ensemble démesuré et invasif, alors que des liaisons Nord-Sud (Courtabœuf-Jouy par exemple, avec une plateforme multimodale et de covoitage au Christ-de-Saclay (Mare au Cuvier)), des mini-tunnels aux intersections de la RD36 (avec la D939 notamment, à Châteaufort) et la modernisation des RER sont les demandes prioritaires manifestées par les usagers.

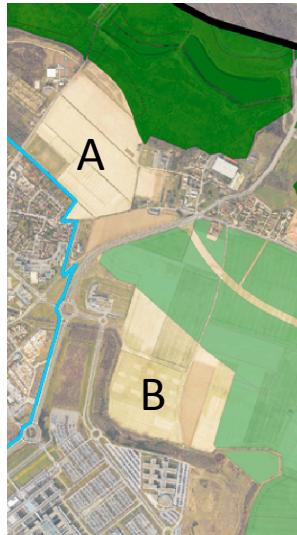
Afin d'exprimer le plus clairement possible les remarques que nous formulons sur le périmètre de la ZPNAF, nous avons choisi de les illustrer par des extraits de la carte de cette zone établie par l'EPPS.

Le 10-04-2012

Enquête publique sur le périmètre de la ZPNAF du Plateau de Saclay

10-04-2012

Position de l'Association des Amis du Grand Parc de Versailles (AGPV ; membre du collectif COLOS)

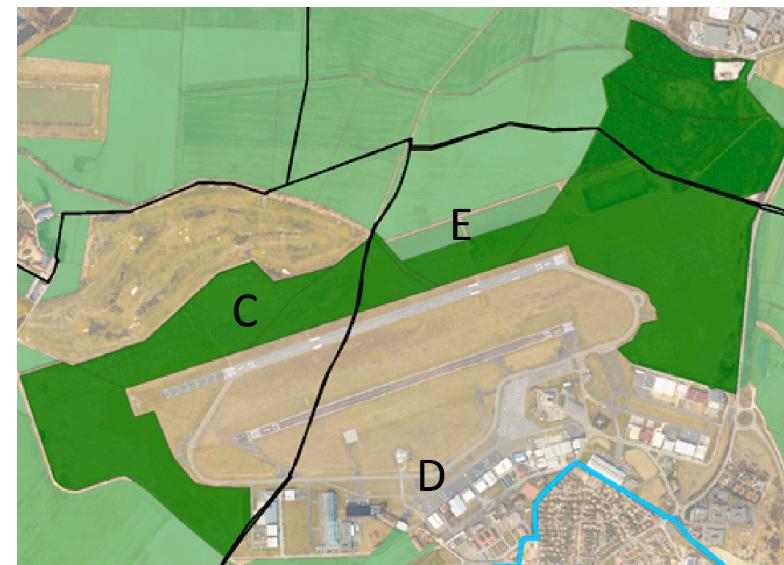


Guyancourt (La Minière) : La parcelle A de 22 ha semble destinée à l'urbanisation à la fois par l'OIN, le projet de SDRIF et la commune. C'est regrettable, vu la qualité des terres, mais l'urbanisation de cet espace enclavé serait acceptable à trois conditions :

- * que l'on y construise un quartier résidentiel THQE de densité moyenne
- * qu'une large bande soit préservée en lisière de forêt des sources de la Bièvre
- * que la parcelle B échappe à l'urbanisation

Cette parcelle B d'au moins 30 ha fait continuité avec le cœur du Plateau; les terres y sont fertiles, elles sont drainées par la rigole de Guyancourt qui les longe à l'ouest et au sud. La protection de cet espace agricole est considérée comme une des principales priorités par l'AGPV et les autres associations du Plateau.

Toussus : Une étude sur le rôle présent et futur de l'aérodrome de Toussus-le-Noble doit être conduite en 2012; dans l'hypothèse de plus en plus vraisemblable d'une reconversion à terme dans des activités non aéronautiques, on pourrait étendre la zone cultivée dans la zone C (si elle s'avérait peu polluée par les anciennes activités militaires), et urbaniser la zone D. On retrouverait ainsi de la surface constructible permettant d'autant mieux d'éviter l'urbanisation de B ci-dessus. La requalification agricole des 2 parcelles E est un premier pas et va bien dans ce sens : retrouver un territoire exempt de nuisances aériennes, en cohérence avec la recherche d'une image forte d'attractivité du territoire .





- **Les rigoles historiques** qui drainent les eaux du plateau, en cours de restauration, devraient être incluses dans les zones naturelles sanctuarisées, sur une largeur d'au moins 13 m, pour tenir compte de la bande enherbée latérale obligatoire pour éviter la pollution phytosanitaire du cours d'eau. Un exemple : on distingue ci-contre l'aqueduc de la Ligne des Puits et la rigole de Guyancourt : cette dernière est mise partiellement en vert foncé (zone **F**, là où elle a été le moins bien entretenue!) mais pas sur la totalité de son cours (zone **G-G'**). À rectifier, d'autant plus qu'un projet d'inscription du réseau au patrimoine mondial de l'UNESCO est envisagé, en complément du domaine de Versailles.

Toussus

La parcelle **T** est une enclave dans les terres agricoles. Ce n'est pourtant pas la place qui manque sur les terrains de l'Aérospatiale et d'un aérodrome promis à une reconversion à terme.





Buc : Le barreau X entre la D91 et la D938, en fait la future déviation de Buc pour les poids lourds rejoignant la Zone d'Activités depuis la N12, aboutit dans le projet de ZPNAF en emprise au nord de la ZNIEFF du Pré Clos et impacte la parcelle actuellement agricole Z1 (dont il ne subsiste que la partie sud, créant une petite enclave agricole inexploitable), sans aboutir pour autant au rond-point situé en Z2 !

On propose de faire aboutir ce nouveau barreau routier à un rond point à situer en Y, au coude des avenues Morane Saulnier et Roland Garros, au cœur de la zone d'activités. Le stade André Dufranne pourrait en conséquence être déplacé en Z1, ou sinon le long de la rue Charles Quatremare, au nord-ouest du fort de Buc